

Séance ordinaire du conseil territorial du 25 février 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2020-02-25\_1794

Convention d'adhésion EPT et Centre de Ressources  
Politique de la ville en Essonne (CRPVE)

L'an deux mille vingt, le 25 février à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 19 février 2020.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	Mme Despres	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Présent		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Absent		-
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Absent		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Présent		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Présent		P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Présent <sup>(2)</sup>	M. Perillat-Bottonet (4)	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	Mme Baud	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	Présent		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Présent		P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Absent		-
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	Présent		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	Présent		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Présent <sup>(3)</sup>	Mme Tordjman <sup>(1)</sup>	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	Repr.	M. Deluchat	P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Présent		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Absent		-
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Présent		P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	Mme Lefebvre	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Présent		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Absent		-
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Grillon	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Mehlhorn	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Présent		P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Repr.	M. Vilain	P
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Présent		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Présent		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	P
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Absent		-
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Achtergaele	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Absent		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	Présent	M Boyer <sup>(4)</sup>	P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	Présent		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Béranger	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Repr.	Mme Gilger Trigon	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Repr.	M. Leprêtre	P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Présent		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	Présent		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Absent		-
Morangis	M.	NOURY	Pascal	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Absent		-
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Breuiller	P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Présent		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	Mme Montoir	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Présent		P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Présent		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Présent		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	Repr.	Mme Merrina	P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Présent		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Présent <sup>(1)</sup>	M. Daudet <sup>(3)</sup>	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	Présent		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Absent		-
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Diquet	P
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Absent		-

(1) jusqu'à la délibération n° 1752

(2) jusqu'à la délibération n° 1753

(3) à partir de la délibération n° 1753

(4) à partir de la délibération n° 1754

### Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1746 à 1753	51	19	22	73
1754 à 1817	49	19	24	73

## Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre adhère au Centre de Ressources de la Politique de la Ville en Essonne (CRPVE) depuis 2016, dans la poursuite de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne depuis 2014. Cette adhésion se matérialise par le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est établi pour 2020 à 20 000 €. Les missions principales du CRPVE sont les suivantes :

- la mission "formation/qualification" s'inscrit dans une logique d'échange afin de permettre aux professionnels d'acquérir des connaissances et de maîtriser les méthodes et les outils opérationnels. Les missions du CRPVE reprennent l'axe "qualifier et mettre en réseau" du cadre de référence national –État/Centres de ressources politique de la ville de la manière suivante :
  - qualifier et/ou former les acteurs du développement social urbain, et en particulier les professionnels de la politique de la ville ;
  - favoriser les synergies entre acteurs et leur mise en réseau (par fonction, thématique ou territoire) ;
  - développer l'échange et la mise en débat ;
  - soutenir les professionnels dans leurs pratiques en leur apportant les informations, documents et outils dont ils ont besoin.

Ses modalités de mise en œuvre :

- réalisation de programmes de formation pour les professionnels de la politique de la ville et du droit commun ;
  - mise en réseau et participation aux réseaux des acteurs de la politique de la ville ;
  - organisation de temps d'échanges entre acteurs et professionnels de la politique de la ville et du droit commun (débat d'actualité, journées d'échange...);
  - mise en place de groupes de travail qualifiants et comités de pilotage ;
  - réalisation de recherches-actions.
- La mission principale du pôle diffusion de l'information/communication est de formaliser les connaissances produites par les professionnels et les chercheurs, et d'en organiser l'accumulation sélective par une démarche de capitalisation de ressources (documents, études...). Il a également pour objet prioritaire la diffusion de l'information (actualités nationales, régionales et départementales de la politique de la ville, activités du CRPVE...), qui se fait au moyen du site internet [www.crpve91.fr](http://www.crpve91.fr), de la newsletter Expression Ville, de l'agenda du mois et des différents e-mails d'information, envoyés aux abonnés à la newsletter du CRPVE. Ses modalités de mise en œuvre :
- l'animation du site internet [www.crpve91.fr](http://www.crpve91.fr) ;
  - la réalisation de publications print et web (dont les espaces ressources) ;
  - la réalisation d'une démarche de capitalisation d'expériences ;
  - la gestion de l'information et de la communication, notamment à travers la newsletter Expression Ville et les e-mails d'information ;
  - un espace documentaire.

Le projet de convention joint à ce rapport précise les modalités de ce partenariat.

- La convention permet aux agents de l'EPT et de ses villes membres de bénéficier des actions de formation et de qualification ainsi que des ressources mis à disposition par le CRPVE.
- Elle permet aux membres des conseils citoyens de bénéficier des ressources du CRPVE.
- Le CRPVE poursuivra en 2020 un appui méthodologique à la mission "Innovation sociale et territoriale".

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Considérant** les forts enjeux sociaux, économiques et urbains que connaît le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au travers de ses 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville et ses 34 quartiers de veille active ;

**Considérant** la nécessité pour les professionnels de la politique de la ville de partager leurs expertises, analyses et pratiques professionnelles, en vue de se former mutuellement et de renforcer leurs compétences professionnelles ;

**Considérant** les besoins de formation et de qualification des agents en charge de la politique de la ville ;

**Considérant** le montant de l'adhésion de 20 000 € inscrit au Budget 2020 ;

**Entendu** le rapport de M. Richard Domsps ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve la convention d'adhésion entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, annexée à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention.
3. Verse la cotisation d'un montant de 20 000 € au CRPVE.
4. Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 73**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 06 mars 2020



A Vitry-sur Seine, le 3 mars 2020  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

**CONVENTION D'ADHESION  
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE  
A  
L'ASSOCIATION CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE (CRPVE)**

Entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, dénommée ci-après « L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre », représenté par Monsieur Michel LEPRETRE, Président, D'UNE PART,

et l'Association Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, dénommée ci-après « L'association CRPVE », représentée par Monsieur Thierry RABJEAU, Président, D'AUTRE PART,

#### **PREAMBULE**

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre adhère librement et volontairement à l'association CRPVE.

La convention ci-rédigée notifie les termes du contrat engagé par l'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au CRPVE.

Les termes de ce contrat sont déterminés par les statuts de l'association CRPVE, ces mêmes statuts dont la collectivité s'engage à prendre connaissance.

L'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à l'association CRPVE se matérialise par le versement d'une cotisation annuelle.

La cotisation annuelle :

- permet aux agents des villes membres de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (dans la limite du cadre de référence des centres de ressources politique de la ville), de bénéficier d'avantages liés à l'adhésion ;
- permet aux habitants membres des Conseils citoyens de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (dans la limite du cadre de référence des centres de ressources politique de la ville), de bénéficier d'avantages liés à l'adhésion ;
- contribue à la réalisation de l'activité de l'association CRPVE, et ce conformément à l'objet associatif tel que déterminé dans les statuts préalablement communiqués à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 - Adhésion**

Ainsi que le déclarent les statuts de l'association, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en tant qu'adhérent au CRPVE s'engage à lui verser une cotisation annuelle.

### **Article 2 - Avantages liés à l'adhésion**

Pour l'année 2020, le CRPVE s'engage à apporter un appui méthodologique / contribution aux missions précisées à l'article 6. L'adhésion de la collectivité à l'association CRPVE permet par ailleurs aux agents des villes membres et de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et aux habitants membres des Conseils citoyens de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, de bénéficier des avantages suivants :

- accéder de manière prioritaire aux actions de qualification et de formation organisées par le CRPVE ;
- être informés en priorité des actions conduites par le CRPVE ;
- être prioritairement invités aux manifestations organisées par le CRPVE ;
- bénéficier de tarifs préférentiels dans l'accès aux actions de qualification payantes ;
- recevoir les publications et parution du CRPVE ;
- bénéficier d'un service de recherches documentaires et d'un accès à l'espace de documentation du CRPVE.

### **Article 3 - Paiement de la cotisation annuelle**

Au titre de son adhésion à l'association CRPVE, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à lui payer une cotisation annuelle, portant sur l'année civile, renouvelable par tacite reconduction.

La cotisation est payable par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, à réception de la facture de cotisation établie par l'association CRPVE.

### **Article 4 - Montant de la cotisation**

Le montant de la cotisation est établi à 20 000 €.

### **Article 5 - Champ d'application de la cotisation**

La cotisation annuelle est versée à l'association CRPVE par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour l'ensemble de ses agents et les agents des villes qu'il regroupe, à savoir :

- Arcueil,
- Cachan,
- Fresnes,
- Gentilly,
- Kremlin-Bicêtre,
- L'Hay-les-Roses,
- Villejuif,
- Choisy-le-Roi,
- Ivry-sur-Seine,
- Vitry-sur-Seine
- Athis-Mons,
- Juvisy-sur-Orge,
- Morangis,
- Paray-Vieille-Poste,
- Savigny-sur-Orge,

- Viry-Chatillon,
- Ablon-sur-Seine,
- Chevilly-Larue,
- Orly,
- Rungis,
- Thiais,
- Valenton,
- Villeneuve-le-Roi,
- Villeneuve-Saint-Georges.

L'association CRPVE s'engage à ne pas solliciter de cotisation auprès de ces villes membres de la collectivité.

#### **Article 6 - Modalités d'application de la cotisation 2020**

Pour l'année 2020, le CRPVE s'engage à apporter un appui méthodologique / contribution :

- à la mission « Politique de la Ville/Innovation territoriale et sociale » concourant au projet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;
- à la mission « participation des habitants » ;
- au groupe de travail sur le vieillissement dans les quartiers en politique de la ville.

Les modalités d'appui du CRPVE relèveront de la fonction ressources et en particulier de l'appui à l'animation et de la capitalisation des travaux, ceci dans le cadre d'un dialogue entre les deux parties en fonction des besoins et attentes identifiés.

#### **Article 7 - Représentation de la Collectivité**

L'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à l'association CRPVE l'engage à se faire représenter à l'Assemblée générale annuelle de l'association.

#### **Article 8 - Documents relatifs aux résultats**

L'association CRPVE s'engage à communiquer à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre son rapport d'activité ainsi que ses comptes annuels portant sur l'exercice pour lequel la cotisation a été réglée.

#### **Article 9 - Durée de validité de la convention**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation signifiée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour l'Etablissement Public Territorial  
Grand-Orly Seine Bièvre,

Michel LEPRETRE

Pour l'Association CRPVE,

Thierry RABJEAU